



Concours des illuminations et décorations de Noël à Lentilly

Déroulement du concours

1

Le jury établit un classement dans chacune des trois catégories

1. Vitrines
2. Portes et/ou Balcons et/ou fenêtres (immeubles)
3. Maisons

Les trois premiers de chaque catégorie se verront remettre une récompense.
Le concours se déroule du 29 novembre 2009 au 3 janvier 2010.

Les illuminations devront être **visibles de la rue ou de la route, entre 18 h et 22 h**.
Le jury ne rentrera pas dans les propriétés privées.

Les lentillois inscrits au concours d'illuminations et décorations des vitrines, des balcons, des fenêtres et portes ou des maisons, de la commune de Lentilly acceptent sans réserve le présent règlement ainsi que les décisions du jury.

Règlement du Concours

Article 1 – Objet

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, le Comité des Fêtes de Lentilly et le Comité Consultatif des Jeunes organisent un concours sur le thème des illuminations et décorations de Noël. Il est gratuit et ouvert à tous les habitants de la commune de Lentilly. Il se déroule du 29 novembre 2009 au 3 janvier 2010.

Article 2 – Inscription

Les lentillois désirant participer au concours des illuminations et décorations peuvent s'inscrire auprès du Comité des Fêtes - 15 rue de la Mairie – 69210 Lentilly.

Un formulaire électronique d'inscription est disponible sur le site internet

- du Comité des Fêtes : <http://www.comitedesfetesdelentilly.fr/>
- de la Mairie de Lentilly : <http://www.lentilly.mairies69.net/>

Cette démarche entraînera automatiquement leur participation effective.

Article 3 – Catégories

Les participants doivent s'inscrire dans l'une des catégories suivantes :

- 1ère catégorie : Vitrines des Commerçants
- 2ème catégorie : Portes, balcons ou fenêtres d'immeubles (visible de la rue)
- 3ème catégorie : Maisons (visible de la rue ou de la route)

Le jury appréciera la qualité des illuminations et procédera à l'attribution des prix.

Article 4 – Critères de Sélection

Le concours d'illuminations et décorations prend en compte la qualité de l'agencement des illuminations et décorations de Noël (effet d'ensemble), le sens artistique (l'originalité) et la visibilité pour le public de la rue (critère d'animation de la voie publique).

Article 5 – Composition du Jury

Le jury est composé de membres du Conseil Communal d'Enfants, du Conseil Consultatif des Jeunes, du Conseil des Sages et du Comité des Fêtes.

2

Les membres du jury ne peuvent pas participer au concours.

Article 6 – Résultats et remise des prix

Les résultats seront communiqués le jour de la remise des prix, qui aura lieu le samedi 16 janvier à 17 h au Caveau (Maison des associations).

Ils seront également diffusés sur les sites Internet du Comité des Fêtes et de la Mairie de Lentilly.

Article 7 – Droit à l'image

Les participants acceptent que les photos de leurs illuminations et décorations soient réalisées, et autorisent leur publication dans les supports de communication du Comité des Fêtes et de la Mairie de Lentilly.



Pensez à la planète. Il faut favoriser l'utilisation d'ampoules et de guirlandes à basse consommation d'énergie.